

Rapport d'information de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 8 janvier 2019

Rapporteur : Johan MARTENS

DA 373 – 18.12 CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 122'000.00 POUR LA MISE EN PLACE DE PLANS DE MOBILITÉ SCOLAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE DE VERNIER

Ce crédit fait suite à une motion demandant la mise en place de plans de mobilité scolaires (PMS). M. ROCHAT, Conseiller administratif, amène une précision : la DA ne portera que sur les établissements scolaires primaires, vu que le cycle du Renard est amené à déménager dans les prochaines années. Cette DA a été élaborée en collaboration avec l'Association transports et environnement (ATE) et la commune de Meyrin pour le dimensionnement des opérations à mettre en place.

D'éventuels montants nécessaires à la construction de mesures lourdes émanant de plans de mobilité scolaires ne sont pas compris dans la DA. Étalés sur 4 ans, ces plans permettent de planifier les budgets de fonctionnement ou d'investissement en fonction des résultats de ceux-ci.

Présentation de la démarche « plan de mobilité de site » par Mmes Émilie ROUX et Françoise LANCI-MONTANT, représentantes de l'Association transports et environnement (ATE).

Le Bureau conseil de l'ATE Suisse romande, basé à Genève, est responsable de la mise en place de tous les plans de mobilité scolaires pour la Suisse romande et le Tessin. La mise en œuvre de plans de mobilité scolaires provient du constat que l'enfant n'est pas pris en compte dans l'aménagement des espaces publics. L'Association a également constaté l'absence de vision globale sur le parcours des enfants à l'école, qui représente la moitié des déplacements des enfants de 4 à 15 ans en Suisse. L'ATE, qui travaille depuis plus de 20 ans sur la question de la mobilité, est souvent sollicitée par des associations de parents d'élèves, qui regrettent le manque d'action des communes ou l'incivilité de certains « parents-taxis ». La sécurité du chemin de l'école est un thème sensible qu'il est important de travailler dans la sérénité.

Le plan de mobilité scolaire est une démarche globale pour réfléchir et connaître les déplacements domicile-école, afin d'en améliorer la sécurité. La première étape est de récolter des données pour pouvoir se baser sur des faits, pour connaître exactement le passage des enfants, pour comprendre le ressenti des enfants et pour voir comment le chemin vers l'école est vécu par les enfants, les parents et les enseignants. Pour cette étape, le taux de participation des différents partenaires est généralement très élevé.

L'élaboration de ces plans de mobilité est constituée de 5 étapes réparties sur une année environ :

- une enquête de mobilité ;
- un bilan ;
- des recommandations ;
- des informations et des sensibilisations ;
- un suivi.

L'enquête de mobilité est réalisée grâce à la distribution d'un questionnaire aux parents, aux enfants et aux enseignants. Le point de vue des enfants est souvent différent de celui des parents.

Une carte permet aux parents et aux enseignants de tracer les trajets domicile-école et ceux effectués par la classe. Elle permet d'indiquer les points qu'ils considèrent comme dangereux.

Des recommandations sont effectuées sur cette base-là.

Des entretiens ont lieu avec des partenaires de l'école, tels que les bibliothèques, les ludothèques, les crèches, soit toutes les institutions qui effectuent des déplacements avec des enfants.

Un groupe d'accompagnement, comprenant des représentants de la Commune, du Canton (DGT), des associations de parents d'élèves et des partenaires, est mis en place et est consulté à plusieurs étapes de la mise en place du plan de mobilité scolaire.

Les données chiffrées sont issues des questionnaires. Le pourcentage de retour des questionnaires est élevé, soit entre 75 et 100%. Les cartes permettent de visionner les flux de déplacement des élèves. Elles sont également un outil très important pour mettre en place des mesures efficaces lors de travaux qui seraient exécutés près des écoles.

Les recommandations se basent sur une visite de terrain avec un représentant du Bureau de prévention des accidents (BPA) ingénieur en transport, avec une vision particulière de l'enfant, tous les points dangereux signalés sont examinés. Les services techniques peuvent également participer à cette visite. Plusieurs propositions sont émises au niveau de l'aménagement ou de la sensibilisation ou de la signalétique ou la mise en place d'un pédibus. Chaque recommandation est discutée avec la Commune, le Canton et le groupe d'accompagnement.

Un journal peut également être édité. Celui-ci n'est pas obligatoire, mais il permet de restituer les résultats principaux aux parents et de leur donner des recommandations. Il est en outre possible de mettre sur pied des activités pédagogiques pour les classes, ou une journée internationale « À pied à l'école », qui est un bon moyen pour divulguer les résultats du plan de mobilité scolaire.

L'ATE reste à disposition de la Commune pour évaluer à nouveau les mesures mises en place et souhaite vivement être consultée lors des aménagements prévus.

Les recommandations et les mesures du plan de mobilité n'ont pas de valeur contraignante. Elles permettent d'examiner les urgences.

Pour la carte des points dangereux, le BPA a une classification de la dangerosité : elle se fait en fonction du nombre de fois que ce point a été cité, du nombre d'accidents, du degré de dangerosité et du nombre d'enfants qui passent. La méthode de calcul donne plus d'importance à la dangerosité évaluée par le BPA qu'au nombre de fois où il est cité.

Une commissaire (VERTS) souhaite savoir pourquoi la Commune ne prévoit pas la mise en œuvre des PMS pour les 4 écoles en même temps.

Mme LANCI-MONTANT explique que l'ATE s'est rendu compte qu'il était contreproductif d'établir plusieurs PMS en même temps. Les mesures proposées sont plus facilement mises en place si les PMS sont étalés sur plusieurs années.

Une commissaire (PLR) se demande comment ce projet va se présenter concrètement, si les recommandations n'auront pas besoin d'être suivies.

M. ROCHAT indique ne pas connaître le bilan qui va être fait école par école, certaines recommandations risquent d'être compliquées à mettre à place, mais certaines mesures peuvent être uniquement de l'information aux parents sur des comportements à éviter ou un réaménagement d'une place, des marquages au sol ou la création d'un passage pour piétons. Ce projet vise à nouer un dialogue et à faire prendre conscience aux enfants et aux parents de leur attitude et de leur comportement sur le chemin de l'école.

Le projet pourrait commencer à la rentrée 2019 et se terminer vers la fin du printemps suivant. Les recommandations sont ensuite mises en œuvre en fonction des urgences, des moyens et des disponibilités. Concernant l'ordre des écoles, rien n'est fixé pour l'instant, car des discussions doivent encore avoir lieu, le but étant d'établir un plan de mobilité par année.

Plusieurs services communaux sont impliqués dans le projet, tels que le service de l'Urbanisme et du développement durable, le Génie civil, les Équipements et la Police municipale. L'exemple de Meyrin montre que le travail interservices a permis d'améliorer significativement le cheminement des élèves.

Pour le journal, il s'agit d'un document qui restitue le bilan, qui paraît une seule fois et qu'il sert à informer les parents des résultats de l'analyse.

M. MORO, responsable de l'Urbanisme et du développement durable, ajoute que la vertu principale du projet est de démystifier certains dangers et d'objectiver certains problèmes. Cela va permettre aussi à la Commune de donner des réponses aux parents qui se plaignent. M. MORO estime que le journal est un bon moyen de

communication pour envoyer un message rassurant aux parents et pour annoncer la réalité après analyse du BPA sur les dangers évoqués.

VOTE

Acceptons-nous la DA 373 – 18.12, Crédit d’engagement de CHF 122'000.00 pour la mise en place de plans de mobilité scolaires dans les établissements du primaire et du secondaire de Vernier ?

11 OUI (4 SOC, 1 V, 1 PLR, 1 PDC-PBD-VL, 4 MCG)

La DA est acceptée à l’unanimité.